



T.N.-O.

Franc

# parler

Territoire et autonomie  
gouvernementale

Printemps 2003

## Le fil de l'histoire - Des couturières Gwich'in donnent vie à une ancienne forme d'artisanat

Il a fallu trois ans et 40 couturières chevronnées pour faire réapparaître une partie du patrimoine Gwich'in qu'on n'avait pas vue dans les collectivités Gwich'in depuis plus de 100 ans. En mars, on a dévoilé cinq répliques de l'habit d'été traditionnel pour hommes, fabriqué de caribou, au Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles, à Yellowknife. En 1999, le Gwich'in Cultural and Social Institute a établi un partenariat avec le Centre du patrimoine pour lancer le projet des vêtements traditionnels Gwich'in, dans le but de renouveler l'intérêt dans cet art ancien. Le travail des couturières nous rappelle l'ingéniosité, la patience et le talent des Gwich'in qui ont toujours utilisé les matériaux naturels qui étaient à leur disposition. En s'inspirant d'un habit original préservé au Musée canadien des civilisations à Ottawa, les couturières ont recréé un habit pour chaque collectivité Gwich'in et un habit pour le Centre du patrimoine à Yellowknife. Chaque vêtement est une œuvre d'une beauté exceptionnelle en plus d'être très fonctionnel. De la babiche, des piquants de porc-épic, des perles de verre, des baies de chalef changeant et de la teinture d'ocre sont disposés en motifs complexes et embellissent l'habit.



Susan Beaumont/AINC

## Le temps de célébrer et d'envisager l'avenir Des nouvelles pages d'histoire dans les T.N.-O.

Les progrès quant aux négociations relatives aux terres et à l'autonomie gouvernementale ne se mesurent habituellement pas en semaines ou en mois, mais bien en années. Il s'agit souvent de questions complexes et il faut discuter longuement avant de tomber d'accord sur un seul aspect de la question. C'est pourquoi il faut souligner et célébrer chaque étape qui mène à un accord définitif.

Récemment, il y a eu lieu de se réjouir par deux fois dans les Territoires du Nord-Ouest. Premièrement, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Robert D. Nault, a rencontré les chefs autochtones et territoriaux pour célébrer la signature de l'entente de principe sur l'autonomie gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit de la région Beaufort-Delta. Il s'est ensuite rendu au territoire Deh Cho pour la signature de l'entente provisoire sur l'exploitation des ressources des Premières nations Deh Cho.

Les deux signatures ont été entourées de solennité et de célébration parce qu'elles représentent le couronnement de nombreuses heures de négociation, et aussi

parce qu'elles ont pour effet de rapprocher les intervenants d'un accord définitif.

« L'autonomie gouvernementale permettra de redonner aux habitants de la région du delta de Beaufort le pouvoir de prendre des décisions. Les Gwich'in, les Inuvialuit et les autres habitants de la région Beaufort-Delta pourront s'inspirer du passé tout en imaginant l'avenir », a déclaré le président du Conseil tribal Gwich'in, Fred Carmichael.

Les célébrations n'étaient même pas terminées que beaucoup des participants aux deux cérémonies parlaient déjà de l'avenir et imaginaient la voie qui se tracent devant eux.

« Cette année marque aussi notre passage à la prochaine étape, soit le vrai début des négociations pour parvenir à une entente de principe puis à un accord définitif. Comme l'envisageaient nos ancêtres, nous continuons à suivre le "sentier des négociations" et à faire le voyage dans la confiance et le respect mutuel nécessaires aux négociations », a expliqué le grand chef des Premières nations Deh Cho, Michael Nadli.

En fait, personne ne se contente de s'endormir sur ses lauriers après la signature de ces ententes. La prochaine étape des négociations est déjà en cours aux deux tables de négociation, avec des calendriers ambitieux pour les douze prochains mois.

Dans la région Beaufort-Delta, les Gwich'in, les Inuvialuit, le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest concentrent leurs efforts sur la création d'un accord définitif d'autonomie gouvernementale fondé sur l'entente de principe. Dans la région Deh Cho, les négociations porteront maintenant sur l'établissement d'une entente de principe « générale » au cours des douze prochains mois. Cette entente précisera les grandes lignes des négociations d'une entente de principe plus détaillée au cours des trois ou quatre prochaines années.

Tous les intervenants reconnaissent qu'il reste encore beaucoup de pain sur la planche avant la fin des négociations et qu'il faudra surmonter de nombreux obstacles, mais les célébrations en cours de route sont toujours les bienvenues!

Rendez-vous à la page 2 pour plus de détails sur les ententes et pour voir des photos prises lors des cérémonies de signature.

Le présent bulletin a pour but de vous tenir au courant des progrès accomplis au chapitre des négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que de fournir des réponses aux questions fréquemment posées. Nous mettons en vedette les individus et les collectivités au cœur des négociations, célébrons les jalons importants et annonçons les événements à venir. Au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), nous espérons que vous trouverez notre bulletin informatif et convivial.

### Dans cette édition...

Le fil de l'histoire - Des couturières Gwich'in donnent vie à une ancienne forme d'artisanat.

Le temps de célébrer et d'envisager l'avenir : Des nouvelles pages d'histoire dans les T.N.-O.

Le retour vers un pouvoir décisionnel pour les Gwich'in et les Inuvialuit de la région Beaufort-Delta

Le processus de négociation

Les ententes provisoires Deh Cho : le développement économique contrebalancé par la protection des terres

Pour Se Divertir...

Notre vision

Réponses à vos questions...

Sur Internet

Avez-vous de quoi à nous dire?

# Le retour vers un pouvoir décisionnel pour les Gwich'in et les Inuvialuit de la région Beaufort-Delta

Le 16 avril 2003 - Inuvik



La cérémonie à Inuvik a débuté par un défilé. Les dignitaires étaient accompagnés jusqu'à l'estrade par des jeunes et des anciens Gwich'in et Inuvialuit qui portaient les drapeaux des quatre parties ayant pris part aux négociations.



Le ministre Nault fait quelques pas de gigue avec les East Three Reelers, troupe de danse traditionnelle Gwich'in, qui ont lancé la cérémonie de signature. Le ministre a aussi appris quelques nouveaux pas de danse plus tard lorsque les danseurs Inuvialuit ont clôturé la cérémonie.



Les médias sont venus en grand nombre pour couvrir cette signature historique de l'EP sur l'autonomie gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit. On voit ici Fred Carmichael, Nellie Cournoyea et le premier ministre Kakfwi qui répondent aux questions après la signature.

## Que s'est-il passé?

L'entente de principe (EP) sur l'autonomie gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit de la région Beaufort-Delta a été signée par le président du conseil tribal des Gwich'in, Fred Carmichael, par la présidente et directrice générale de la Société régionale inuvialuit, Nellie Cournoyea, par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Robert D. Nault, et par le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Stephen Kakfwi.

*« Lorsque cette entente entrera en vigueur, les Inuvialuit et les Gwich'in retrouveront leur autonomie gouvernementale. Ainsi, nous pourrions protéger, par le moyen de lois, les choses qui nous rendent uniques, soit nos langues et nos cultures. Mais ça va plus loin que la protection des langues et des cultures. Il s'agit aussi d'inclure nos valeurs et nos traditions dans la prise de décisions gouvernementales. » - Nellie Cournoyea, présidente et directrice générale de la Société régionale inuvialuit*

## Qu'est-ce que cela veut dire?

Cette EP arrête les bases d'un accord définitif d'autonomie gouvernementale qui permettra de donner davantage de pouvoir décisionnel aux Gwich'in, aux Inuvialuit et aux autres habitants de la région Beaufort-Delta. Elle décrit un nouveau système de gouvernement pour la région, qui comprend une administration publique régionale, un gouvernement Gwich'in, un gouvernement Inuvialuit des administrations publique communautaires.

Les responsabilités de chaque administration seront clairement définies et les administrations travailleront ensemble. On garantira aux peuples Gwich'in et Inuvialuit qu'ils soient représentés dans les administrations publiques, ce qui leur permettra de participer activement à la planification de l'avenir de la région. De plus, par l'entremise des gouvernements Gwich'in et Inuvialuit, ils seront plus en mesure de préserver leurs langues et leurs cultures.

*« Beaucoup d'entre nous n'auraient pu imaginer comment deux peuples, éparpillés sur un vaste territoire, si différents l'un de l'autre aux niveaux culturel, géographique et politique, pouvaient s'unir pour arriver à une entente sur la gouvernance. Et pourtant, nous voyons bien aujourd'hui que c'est tout à fait possible. » - Stephen Kakfwi, premier ministre*

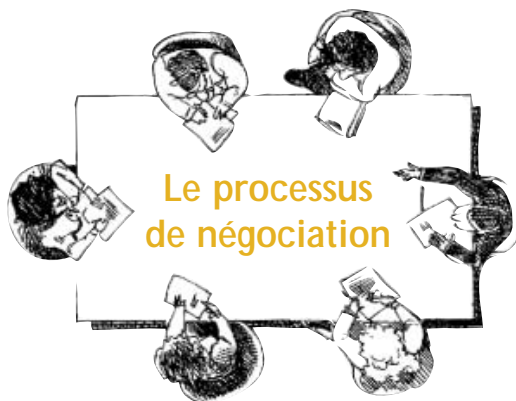
L'EP prévoit des pouvoirs législatifs et administratifs. Elle contient 29 chapitres qui traitent de sujets tels que la culture et la langue, l'éducation, la garde parascolaire, le fonctionnement des administrations locales, la formation, les soins de santé, le soutien du revenu, les services aux enfants et aux familles et l'adoption.

Les négociations porteront maintenant sur l'établissement d'un accord définitif d'autonomie gouvernementale. De plus, on commence déjà à préparer les collectivités du delta de Beaufort à l'autonomie gouvernementale. Au cours de la dernière année, les habitants de la région ont participé à des ateliers communautaires sur l'élaboration de statuts pour la collectivité, l'établissement de priorités, la planification, le développement organisationnel et les finances.

*« Ce moment montre très bien qui sont les peuples Gwich'in et Inuvialuit, comment ils ont vécu et, en vérité, comment ils ont réussi à prospérer sur leurs terres pendant tant de siècles, traversant les différentes époques de l'histoire et les changements avec endurance, courage, détermination et fermeté. C'est le couronnement de votre identité en tant que peuple, et une réussite monumentale. » - Ethel Blondin-Andrew, députée*

## Et si je veux en savoir plus?

Allez au site Web du Beaufort-Delta Self-Government Office à l'adresse [www.selfgov.org](http://www.selfgov.org) ou communiquez avec Susan Beaumont au (867) 669-2578.



Les négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale impliquent habituellement trois groupes, ou « parties » : le gouvernement fédéral, le gouvernement des T.N.-O. et un ou plus groupes autochtones. Chaque négociation est particulière et reflète les besoins, les désirs et les façons de procéder des parties à la table des négociations. Cependant, la plupart des négociations se déroulent selon plusieurs étapes distinctes.

Présentation d'une revendication : le groupe autochtone prépare une description de sa revendication, qui indique la région géographique générale dans laquelle se situe son territoire traditionnel.

Acceptation de la revendication : le gouvernement du Canada étudie la revendication et informe le groupe autochtone de la volonté du gouvernement d'amorcer ou non les négociations. Si la réponse est négative, les raisons en sont fournies par écrit. Si la réponse est affirmative, l'on passe à l'étape suivante.

Entente-cadre : à la première étape de la négociation, les parties se mettent d'accord sur les points à discuter et sur la façon de procéder. Ils s'entendent aussi d'accord sur les délais à respecter pour parvenir à une entente de principe.

Entente sur les mesures provisoires : au début des négociations, les parties établissent des mesures provisoires qui s'appliqueront dans le territoire visé par les négociations, pendant

# Les ententes provisoires Deh Cho : le développement économique contrebalancé par la protection des terres

Le 17 avril 2003 - Fort Providence

## Que s'est-il passé?

Le grand chef des Premières nations Deh Cho, Michael Nadli, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Robert D. Nault, ont signé l'Entente provisoire sur l'exploitation des ressources et ont formalisé la mise à part provisoire des terres qui entrera bientôt en vigueur dans le territoire Deh Cho.

*« Nous pouvons tous être fiers du fait que les négociateurs sont plus confiants les uns envers les autres, ce qui nous permet de nous rapprocher. » - Le ministre Nault lors de la signature de l'Entente provisoire sur l'exploitation des ressources*

## Ou'est-ce que cela veut dire?

Ces ententes provisoires contiennent des directives claires en ce qui concerne où et comment le développement économique peut se dérouler dans le territoire Deh Cho et donnent aux Premières nations Deh Cho la possibilité unique de tirer profit des redevances pétrolières pendant la négociation d'une entente définitive.

Entente provisoire sur l'exploitation des ressources : Le gouvernement du Canada réservera une somme équivalant à 12,25 % des deux premiers millions de dollars recueillis en redevances pétrolières dans la vallée du Mackenzie chaque année, ainsi que 2,45 % de toute redevance supplémentaire. Les Deh Cho pourront utiliser la moitié de cette somme immédiatement pour faire du développement économique; l'autre moitié sera remise aux Deh Cho à la signature de l'entente définitive. De plus, le gouvernement du Canada et les Premières nations Deh Cho s'engagent à émettre d'ici un an les licences de prospection de gaz et de pétrole selon un cycle déterminé, puis chaque deux ans par la suite, conformément aux lois et règlements actuels en matière de gaz et de pétrole. Sont aussi comprises dans l'entente des exigences voulant que les collectivités Deh Cho soient consultées et qu'il y ait des ententes sur les répercussions et les avantages avant la mise en place d'une grande exploitation minière.

*« Nous avons mené nos négociations de bonne foi, en partenariat avec les gouvernements. Nous avons réalisé ces ententes uniques en faisant preuve de créativité, d'innovation et de flexibilité, et en s'appuyant sur les principes communs développés en 1999. » - Le grand chef des Premières nations Deh Cho, Michael Nadli*

Mise à part provisoire des terres dans le territoire Deh Cho : Cette entente empêchera des nouveaux projets de développement sur environ 70 000 km<sup>2</sup> ou 34 % du territoire Deh Cho, et permettra le développement des autres terres conformément aux lois, règlements et accords existants. Tous types de développement (sol et sous-sol) seront interdits sur les terres mises à part, tandis que le développement en surface (comme la foresterie) sera permis sur les autres terres. Les intérêts existants comme les concessions minières enregistrées et autres concessions ne seront pas touchés. On pourra encore accéder aux terres mises à part et les traverser.

*« Je ne peux m'empêcher de penser aux anciens qui ne sont plus parmi nous... Bien des gens ont travaillé dur pour que nous en arrivions à ce point... Beaucoup de chefs ont fait des efforts énormes et ont parlé de l'avenir. » - Le sénateur Nick Sibbeston*

Maintenant que ces mesures sont en place, les négociations porteront sur l'élaboration d'une entente de principe générale.

## Et si je veux en savoir plus?

Allez au nouveau site Web du Canada qui porte sur le processus Deh Cho à l'adresse [www.ainc-inac.gc.ca/dehcho](http://www.ainc-inac.gc.ca/dehcho) ou communiquez avec Roxane Poulin au (867) 669-2580.



Avant le début de la cérémonie de signature, les membres de la collectivité et les invités ont exprimé leur reconnaissance en alimentant le feu dans la tonnelle près de l'école Deh Gáh à Fort Providence. On voit ici Greg Nyuli et l'ancien Willie Minoza.

Clayton Balsille/ANIC



Des élèves de l'école Deh Gáh à Fort Providence divertissent la foule avec un jeu de mains.

Roxane Poulin/ANIC



Le grand chef Nadli aide le ministre Nault à endosser un manteau fait de peau de caribou, cadeau des Premières nations Deh Cho pour commémorer une journée historique. Le ministre Nault a offert au grand chef un tableau de James Wedzin.

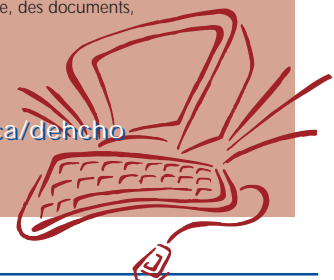
Roxane Poulin/ANIC

## Avez-vous des questions relatives au Processus Deh Cho?

Vous pouvez lire vous-mêmes les documents de négociation, or vous tenir au fait des derniers développements en visitant le nouveau site Web du gouvernement du Canada sur le Processus Deh Cho. Vous y trouverez, entre autre, de l'information historique, des documents, des cartes et des photos.

Visitez-le au:

[www.ainc-inac.gc.ca/dehcho](http://www.ainc-inac.gc.ca/dehcho)



la durée de ces dernières. Ce genre d'entente peut comprendre des mesures telles que la mise à part provisoire des terres et des processus de consultation préalable pour les décisions quant à la gestion des terres, des eaux et des autres ressources.

Entente de principe : c'est à cette étape-ci que les parties négocient les points prévus dans l'entente-cadre. Parvenir à une entente de principe (appelée communément une « EP ») exige souvent plus de temps que toute autre étape du processus de négociation. L'EP devrait comprendre tous les éléments majeurs d'une entente définitive éventuelle.

Entente définitive : l'entente définitive est le fruit de négociations fructueuses en ce qui concerne les revendications relatives aux terres et à l'autonomie gouvernementale. Elle fournit des précisions concernant les ententes conclues entre le groupe autochtone, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur tous les points à l'étude, y compris les ressources, l'autonomie gouvernementale, les avantages financiers et la propriété des terres. Une entente définitive doit être ratifiée par tous les parties.

Mise en oeuvre : on établit un processus afin de s'assurer que l'entente conclue entre les parties est en fait mise en oeuvre. Le plan de mise en oeuvre est surveillé et géré par un comité tripartite.

# Pour se divertir

Les négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale sont des sujets bien sérieux, mais il faut savoir se divertir de temps en temps! C'est le pourquoi de cette section de *Franc Parler*. Ainsi, vous pouvez vous amuser tout en mettant vos connaissances à l'épreuve.

Tentez de débrouiller les lettres des mots à droite pour trouver la réponse aux questions à gauche. Si vous avez de la difficulté, vous pouvez vous référer aux articles, photos et citations de ce numéro de *Franc Parler*. Les réponses sont quelque part dans ces quatre pages. Pour vérifier vos résultats, les réponses se trouvent sous l'activité, mais essayez de ne pas tricher!

1. Personne qui fait de la couture
2. Endroit où a été signée l'entente de principe sur l'autonomie x gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit
3. Arbre donnant des baies que l'on utilise pour décorer des vêtements
4. Ministre fédéral qui a visité les Territoires du Nord-Ouest récemment
5. La présidente et directrice générale de la Société régionale inuvialuit
6. Terme utilisé pour décrire des accords qui sont "temporaires"
7. Endroit propice pour une cérémonie traditionnelle pendant laquelle on alimente un feu
8. Un des chapitres de l'entente sur l'autonomie gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit porte sur ce domaine
9. Endroit où a été signée l'entente provisoire sur l'exploitation des ressources
10. Une sorte d'entente signée à la première étape des négociations qui décrit quels points seront discutés
11. Processus qu'on entame après l'entente définitive
12. Sénateur qui était présent pour la récente cérémonie à Fort Providence
13. Députée pour la région de Western Arctic
14. Une personne dont nous sommes les descendants

TRÉBERQUINC

NIKUIV

FELACH TANGENACH

ONTLA

YAO NECOUR

ESPOVIROIR

MOLETELN

CI OEUATND

OTER NCROPIDEEN

EDGAR

EIMS NE REVOUE

IBTESBSNO

NNORDIL-MNAREE

ERNÉTCA



Vous trouverez beaucoup d'autres faits intéressants, de jeux et d'activités sur le site web du MAINC consacré aux jeunes : Youth Buzz.  
<http://nwt.inac.gc.ca/youthbuzz>

- |                    |               |                     |
|--------------------|---------------|---------------------|
| 12. SIRBESSTON     | 8. EDUCATION  | 4. NAULT            |
| 11. MISE EN OEUVRE | 7. TONNELLE   | 3. CHALIF CHANGAENT |
| 10. CADRE          | 6. PROVISOIRE | 2. INUVIK           |
| 9. FORT PROVIDENCE | 5. COURNOYEA  | 1. COUTURIERE       |
| 14. ANCTRE         |               |                     |
| 13. BLONDIN-ANDREW |               |                     |
- RÉPONSES

## Réponses à vos questions...

**Q.** Comment les négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale peuvent-elles améliorer l'économie?

**R.** Les entreprises préfèrent investir dans un climat de certitude. Les négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale permettent de préciser à qui appartient le territoire et qui a des droits sur ce territoire et sur les ressources qui s'y trouvent, ce qui dissipe l'incertitude. Une fois les ententes conclues, les entreprises et les investisseurs sauront qui possède ou peut utiliser les terres et les ressources dans les régions en question. Ils seront donc peut-être davantage tentés d'investir dans le Nord. Il est dans l'intérêt des habitants du Nord, Autochtones et non-Autochtones, que des accords durables et bien définis soient conclus au sujet des droits légaux concernant les terres et les ressources.

Avez-vous des questions sur les négociations entourant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les T. N.-O.? Veuillez communiquer avec nous à l'adresse ci-dessous.

## Notre VISION

Le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la région des Territoires du Nord-Ouest est un partenaire respecté de ce territoire vigoureux et sain.

Nos objectifs sont:

- d'établir des liens efficaces avec les Autochtones fondés sur le respect;
- de créer des opportunités pour tous les résidents du Nord;
- d'exploiter les ressources de façon responsable dans des écosystèmes sains;
- de nous assurer que ce sont les résidents de la région qui gèrent les ressources du Nord;
- d'établir des partenariats avec des gouvernements du Nord réceptifs et responsables;
- de créer des initiatives nationales représentant les intérêts des résidents du Nord.

## Sur Internet

Pour plus d'information, visitez les pages Web suivantes :

Renseignements d'ordre générale sur les programmes et services du gouvernement du Canada :  
 Page d'accueil du gouvernement du Canada :  
[www.gc.ca](http://www.gc.ca)

Franc parler sur le Web :  
 Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :  
[www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index_f.html)

Le texte de diverses ententes concernant les revendications :  
 Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien :  
[www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_f.html)

## Avez-vous de quoi à nous dire?

### Communiquez avec nous:

Roxane Poulin ou Susan Beaumont  
 Communications MAINC  
 C.p. 1500, Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2R3  
 Tél : (867) 669-2576 Fax : (867) 669-2715  
 Courriel : [poulinr@inac.gc.ca](mailto:poulinr@inac.gc.ca)  
[beaumonts@inac.gc.ca](mailto:beaumonts@inac.gc.ca)

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2003. 1-800-567-9604 ATS seulement 1-886-553-0554

Version imprimée :  
 QS-Y137-002-FF-A1 ISSN 1708-0029  
 Version électronique : [www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)  
[http://www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index_f.html)  
 QS-Y137-002-FF-A1 ISSN 1708-0037

© Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux au Canada  
 This publication is also available in English under the title : Plain Talk

*Franc parler* est produit par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux T. N.-O. pour aider aux résidents du Nord à mieux comprendre les concepts des négociations en matière de territoire et d'autonomie gouvernementale et comment ils s'appliquent à leur vie quotidienne. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.

